

NUMERO 06

INNOVATION SOCIALE
ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ :
LIBERTÉS CRITIQUES ET CHOC DES MODÈLES

THOMAS LEMAIGRE

PAUVÉRITÉ

Le trimestriel du Forum bruxellois
de lutte contre la pauvreté

Le Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté réunit une cinquantaine d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville. – www.fblp.be

Préambule

En octobre dernier, le *Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté* sortait son *Inventaire de l'innovation sociale* (à télécharger sur www.fblp.be). Fruit d'une longue enquête, la publication décortique 34 projets de terrain foncièrement originaux. Lors de notre colloque du 17 octobre, nous avons vu que ces 34 modèles inspirants sont autant de preuves que les métiers de l'action sociale, souvent dépeints comme poussiéreux, n'ont rien à envier à d'autres professions « branchées » qui font de l'innovation leur *core business*. Ecrire cela, c'est déjà indiquer l'importance que l'époque accorde à l'innovation, au changement, à l'autrement. L'innovation, comme l'indique Thomas Lemaigre dans cette contribution, est devenue sinon un dictat, en tous cas une idée fixe. Pourtant, l'innovation n'est pas automatiquement synonyme de progrès. Elle peut même être rétrograde. En somme et de manière cynique : tout a été dit cent fois en matière de lutte contre la pauvreté. Et parfois, les nouvelles idées sont en fait très anciennes.

Attention donc au piège cosmétique, nous dit Thomas Lemaigre. Car les politiques, via des injonctions d'innovation, peuvent ravalier la façade de la lutte contre la pauvreté sans jamais toucher à la structure sociale, toujours plus inégalitaire. Or, et on est là dans un effet miroir quasi psychanalytique, lorsque les politiques encouragent l'innovation sociale, ils mettent en fait en lumière les limites et les ratés du système façonné par les politiques précédents. Encourager un nouveau modèle, c'est critiquer l'ancien. Alors oui. Oui à l'innovation si cette critique de la structure de l'ancien modèle est assumée par tous, politiques comme professionnels. Oui à l'innovation sociale si elle assume son côté alternatif, dissident, « transformationniste » comme l'a écrit l'auteur de cette contribution.

« L'innovation est stimulée dans tous les domaines, sauf dans celui de la démocratie. Les entreprises, les scientifiques, les sportifs et les artistes doivent innover, mais quand il s'agit d'organiser la société, nous faisons encore appel (...) aux schémas hérités de 1830. »
G1000 – le Manifeste¹

1. LE CHOC DES MODÈLES

Dans un débat situé en Belgique francophone, on ne peut faire abstraction d'un minimum de perspective historique, et en conclure qu'en réalité, l'opposition entre innovation sociale et action publique est rien moins que dépassée. Et depuis longtemps.

Dans notre modèle social, en particulier de par sa filiation directe avec la Sécurité sociale instituée en 1945², l'État et les acteurs sociaux collaborent étroitement au fonctionnement et au développement des politiques sociales, au point où la quasi totalité de l'offre de services sociaux à la population est assurée par des associations, de l'hôpital à l'agence immobilière sociale, du paiement des allocations de chômage au planning familial. C'est le modèle de la liberté subventionnée, qui consiste, pour l'État, à confier au privé (à but non lucratif) l'organisation de services, tout en régulant cette offre avec eux, en particulier les normes de financement. Ce modèle est si profondément ancré qu'il se retrouve même dans les réglementations qui lient les CPAS (services publics locaux par excellence) à leurs administrations de tutelle. L'originalité et la force de ce modèle est qu'il ne s'agit pas juste pour l'État de sous-traiter la gestion des problèmes sociaux, en s'en déresponsabilisant en l'échange de quelques enveloppes bud-

1/ Juin 2011, <http://www.g1000.org/fr/manifeste.php>

2/ Bernard Françq et Thomas Lemaigre, « Générations de services en Belgique », *Recherches sociologiques*, 2000/2

gétaires et de laisser-faire. Au contraire, le système des politiques sociales a inventé divers mécanismes de gestion conjointe, allant des accords médico-mutualistes en passant par les conseils consultatifs, la coordination sociale locale ou les accords du non-marchand. L'un des principes de la liberté subventionnée est qu'elle alimente et s'alimente d'un évident « dynamisme critique »³ : si elle est un foyer de tensions et de contradictions, elle est d'abord un ressort d'innovation sociale. Nouveaux publics, nouvelles problématiques, nouveaux courants de pensée, nouvelles méthodes : le système des politiques sociales s'invente et s'adapte. Cette dynamique repose avant tout sur la fonction de prise d'initiative qu'y jouent les acteurs privés – on parlera chez nous du monde associatif. En Belgique et à Bruxelles, l'innovation sociale est de longue date légitime. Plus : elle est consubstantielle aux politiques sociales.

Tel est le sens à donner à l'innovation sociale dans un débat bruxellois, quitte à défendre notre modèle à contre-courant d'autres, issus de contextes politiques et institutionnels différents. Dans ceux-ci, l'action de l'État est beaucoup plus centralisatrice (France) ou au contraire beaucoup plus en retrait des questions sociales (Royaume-Uni, États-Unis). Or c'est cette dernière approche qui est très généralement soutenue par les partis politiques de droite, ainsi que par le monde économique, qui l'a inspirée et dont il tire des formes de pouvoir sur le social⁴. C'est cette approche aussi qui a le meilleur écho dans les institutions internationales et dans nombre de réseaux scientifiques internationaux qui font avancer la thématique de l'innovation sociale et la légitiment.

3/ Nicolas De Kuysche et al., *Inventaire de l'innovation sociale en Région bruxelloise. 34 modèles inspirants*, Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté, octobre 2014, p. 4.

4/ Voir les controverses autour de l'action de la Fondation Bill et Melinda Gates, en particulier en Afrique. Par exemple, Jean-François Pollet, « La Fondation Gates ou la charité (mal) ordonnée », CNCD/Imagine, 12 mars 2014, <http://www.cncd.be/La-Fondation-Gates-ou-la-charite>

2. TROIS BONNES RAISONS DE PRENDRE L'INNOVATION SOCIALE AU SÉRIEUX

Mais ce modèle de la liberté subventionnée a aussi ses limites. D'abord, d'un point de vue très général, il n'a pas encore proposé de solutions convaincantes à l'empilement de crises auquel nos sociétés font face : crises éco-systémiques, crises financières, stagnation de l'économie réelle, banalisation du chômage de masse, chocs géostratégiques, retour du creusement des inégalités, rigorisme budgétaire mortifère et – ne l'oublions pas – croissance démographique bruxelloise. Certes, aucun autre modèle n'y parvient. Mais si cela devait réussir dans les vingt ans qui viennent, l'innovation sociale aura eu un rôle-clé dans la partie. Autrement dit, l'héritage de la liberté subventionnée ressemble à une superposition de strates géologiques (de la Sécurité sociale en passant par les nouveaux mouvements sociaux des années 70). Et la géologie, ça ne s'arrête jamais. En bref, sauf si la droite occupe durablement le pouvoir, la liberté subventionnée fait partie de la recette de la nouvelle couche, celle qui est en train de se sédimenter sous nos yeux.

L'autre question qui se pose à notre modèle, c'est celle des inerties et des conservatismes qu'il provoque. Si l'innovation sociale est vive, elle est surtout le fait des acteurs sociaux qui sont déjà dans le jeu. Pour les outsiders et les acteurs émergents, les sacro-saints « secteurs » du social – toutes des innovations sociales qui se sont institutionnalisées – peuvent apparaître comme autant d'oligopoles bien organisés autour de la défense de leurs intérêts, surtout dans une région où il existe une très grande porosité entre les associations, le personnel politique et celui des administrations. Notre hypothèse est que la plasticité du système est telle que les questions de concurrence entre l'innovation sociale et l'existant restent des problèmes de court terme, les innovateurs *outsiders* se retrouvant en

général intégrés aux acteurs et institutions existants. Les exemples sont nombreux, le *Community land trust* étant l'un des tout derniers. Les innovations sociales porteuses qui seraient restées lettre morte peuvent se compter chaque décennie sur les doigts d'une main. L'innovation sociale est une force de transformation : elle veut faire bouger les lignes et les lignes finissent par bouger. Pas toujours assez vite, certes, et pas toujours de leur plein gré.

L'innovation sociale est à la fois le symptôme et la réponse à l'affaiblissement de l'action publique. Et c'est la troisième et dernière raison

L'innovation sociale, par les actes plutôt que par les discours, traduit notre besoin collectif d'aller chercher ailleurs, notre désir d'inventivité et de créativité et pour tout dire, notre goût collectif de l'avenir.

de la valoriser : l'innovation sociale constitue un scénario de réponse à une limite du modèle de la liberté subventionnée, et des social-démocraties en général. Que le constat plaise ou non, il doit être posé : l'État n'est plus l'acteur central du changement social. Loin de nous la faiblesse de succomber aux sirènes de l'impuissance publique⁵ : simplement, il n'y a plus d'acteur central du changement social... L'innovation sociale, un peu à l'instar de la participation citoyenne,

mais par les actes plutôt que par les discours, traduit notre besoin collectif d'aller chercher ailleurs, notre désir d'inventivité et de créativité et pour tout dire, notre goût collectif de l'avenir, celui-là même qui semble caractériser la civilisation européenne depuis le Moyen-Âge.

Petite note d'actualité en passant, à l'heure où la 6^{ème} réforme de l'État bat son plein et où une 7^{ème} est inéluctable, tôt ou tard, il n'est pas absurde de se rappeler que le moment où l'innovation sociale a le plus infléchi le système, c'est la décennie 1970, celle où notre paysage insti-

5/ « Les tentations de l'impuissance », dossier de *La Revue nouvelle*, nr 4-5, mai 2014.

tutionnel a subi les plus profondes modifications avec la mise en place des trois Communautés. Or c'est la décennie où le modèle de la liberté subventionnée a connu sa phase d'actualisation la plus intense, avec l'institutionnalisation des « nouveaux » mouvements sociaux (féministes, tiers-mondistes, anti-psychiatrie, nouvelles pédagogies, écologie, auto-gestion, démocratie culturelle, etc.). En clair, restructurer l'État, et si c'était là l'occasion de faire évoluer notre modèle social ?

En somme, l'innovation sociale, quel que soit le modèle à partir duquel on l'aborde, cherche des réponses par le bas à trois tendances historiques au décloisonnement : celui des territoires et des écosystèmes (via la globalisation des marchés), celui des systèmes d'action (la culture, l'économique, le social, etc.) et celui des sphères de la vie quotidienne (l'école, la vie privée, le travail, etc.). Ces trois mouvements de fond, tous en cours d'accélération, frappent de plein fouet l'action publique et les acteurs sociaux. Ce sont leurs prémisses qui avaient déjà reçu comme réponse l'invention de la social-démocratie, en particulier la Sécu, et chez nous les politiques sociales structurées par la liberté subventionnée. Ce sont les effets combinés et cumulés de ces trois tendances qui aujourd'hui amènent à définir l'innovation sociale en termes de formes : participation des usagers, collaboration au-delà des frontières (entre secteurs sociaux, métiers, ou disciplines ; on appellera cela tantôt décloisonnement, tantôt transversalité), la cohérence entre les valeurs et les manières de faire, une certaine forme de saut dans l'inconnu ou de prise de risque, et évidemment la réponse à des besoins non couverts, des problèmes sans solution.

3. POUR UNE INNOVATION SOCIALE ANTI-CONFORMISTE

L'innovation sociale, c'est l'occasion de se battre pour un projet de société fort, et de se battre pour en chercher les voies dans le contexte de la liberté subventionnée. Si dès lors les acteurs sociaux bruxellois sont des Monsieur Jourdain de l'innovation sociale – ils en font sans le savoir –, innover en conscience plutôt que sans le savoir donne la possibilité de s'améliorer, à la fois en étant plus proche de ses valeurs et en visant plus haut. Bref, en étant à part entière acteurs de changement social.

On l'aura compris, on n'a pas parlé jusqu'ici de n'importe quelle innovation sociale. Il est temps de la caractériser (on s'abstiendra par

contre de proposer une définition à prétention universelle)⁶ comme une pratique sociale forte : il s'agit de rendre indissociable innovation et alternative.

Innovation sociale alternative, dissidence ou non-conformisme sont liés de façon congénitale.

Les sociologues nous ont montré à quel point tout le monde est innovant. De l'ouvrier sur la chaîne qui adapte son outil à l'instituteur qui invente un jour une nouvelle leçon de maths. L'innovation sociale dont nous parlons ici n'est pas juste cette inventivité, certes indispensable, et comme dissoute dans la société. L'innovation sociale au sens fort, « transformationniste⁷ », contient une dimension de projet, de projection d'un changement social à viser,

6/ Thomas Lemaigre, « L'innovation sociale en Belgique francophone : contexte, enjeux et propositions », note pour l'opération « Citoyens engagés » de l'Institut Émile Vandervelde, 2013, <https://drive.google.com/file/d/0BwrgiqAukA1eWDAwUjE3eVhhNDA/view?usp=sharing>

7/ Bruno Gérard, « Guide innovation sociale. Innover, c'est dynamiser la solidarité ! », Unipso, 2014, http://www.unipso.be/IMG/pdf/Guide_Innovation_Sociale.pdf

voire à préfigurer dans la pratique innovante. L'innovation sociale se met donc en porte-à-faux avec l'existant. Elle cherche à sortir du cadre, à proposer autre chose. Elle fait émerger de nouveaux paradigmes. Innovation sociale et alternative, dissidence ou non-conformisme sont liés de façon congénitale. Il s'agit de faire un pas de côté par rapport au mainstream, au courant dominant, et de chercher à le dépasser.

En matière de sans-abrisme, c'est le cas par exemple du modèle *Housing First*, présenté dans l'Inventaire du Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté (FBLP). Cette innovation part du constant qu'on a trop longtemps supposé que certains individus sont trop fragiles pour se loger de façon autonome, trop « désocialisés ». Leur redonner des habitudes d'hygiène de base, leur proposer un hébergement accompagné, activer leurs droits à un revenu de remplacement, les pousser à effectuer préalablement un travail sur eux-mêmes : autant de pratiques qui sont devenues coutumières des travailleurs sociaux. L'ambition de l'approche *Housing first* est de changer de perspective avec des pratiques de logement direct des sans-abri qui vont complètement à l'encontre du modèle dominant : l'idée de base est qu'une fois logé avec une perspective de stabilisation résidentielle durable, l'essentiel de l'énergie de l'accompagnement des autres problématiques sociales individuelles sera beaucoup plus efficace.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et des politiques sociales, l'innovation sociale au sens « transformationniste » cherche dans deux directions : une vision de la société où les problèmes sociaux ne sont jamais réduits à la seule responsabilité des individus, et où les individus sont invités à aller au-delà de la seule consommation (de biens et services et de programmes électoraux), pour prendre une place d'acteurs sociaux et fabriquer du collectif.

L'innovation sociale, du fait de sa position autant que de ses visées, est donc porteuse de conflits et de débats. Elle se discute. Elle est scrutée, débattue, remise en question. Elle contient un évident potentiel de conflictualité, d'ailleurs elle se pare parfois de discours un peu vio-

lents, ou du moins provocants. L'innovation sociale met en lumière les positions établies et les conservatismes, elle représente pour eux une épreuve au sens fort du terme. Ce pouvoir confère à l'innovation sociale de l'ambiguïté, ou en tout cas une certaine complexité, parce que cette conflictualité va souvent se nicher dans des tensions préexistantes, comme par exemple celles entre générations, entre urbains et ruraux, entre métiers du social, entre héritiers de tel ou tel pilier – et comme on l'a vu – entre modèles sociaux concurrents.

L'innovation sociale est à décoder tant elle se prête aux amalgames, aux réductions, aux simplifications. Elle exige, si pas un minimum de bienveillance mâtinée de sens critique, au moins d'être prêt à chausser une autre paire de lunettes que celle qu'on a en général sur le nez.

4. AVANT D'OUBLIER L'AUTRE MODÈLE

L'approche dominante de l'innovation sociale, vue de chez nous comme inspirée des disciplines économiques et liée au modèle social anglo-saxon et aux idéologies néo-libérales et libéral-productivistes, a comme horizon au moins une forme consacrée d'innovation sociale : l'entrepreneuriat social. Sans nécessairement vouloir l'appliquer comme tel aux organisations associatives, on peut en retenir deux leçons⁸

Un apport indéniable de l'entrepreneuriat social est de poser la question de l'échelle d'action. Si on résout un problème localement, avec une solution efficace et éprouvée, et que ce problème se pose de la

C'est à l'échelle du problème que la solution doit se développer. Et aux grands maux les grands remèdes.

même manière ailleurs, alors il faut chercher à essaimer. L'entrepreneur social, poussé par les logiques héritées du monde privé, va tenter de le faire lui-même, en faisant grossir son organisation ou en développant toutes formes de franchises ou de concessions, etc. L'innovation sociale au sens fort

préférera dupliquer ou transposer, et mettre en réseau. Mais au moins, il semble important d'emprunter à l'entrepreneur social un souci à appliquer à toute innovation sociale : c'est à l'échelle du problème que la solution doit se développer. Et aux grands maux les grands remèdes. C'est par cette vision à grande échelle que l'on pourra créer un rapport de forces qui permet de peser sur les composantes de l'environnement institutionnel qui – et il y en a toujours – sont inadaptées à l'innovation développée. Quand les problèmes sociaux sont graves, le *small is beautiful*, encore souvent un réflexe associatif, est au mieux anachronique,

8/ Thomas Lemaigre, « L'innovation sociale, ... », cité plus haut.

au pire irresponsable.

L'année citoyenne de l'asbl Solidarité, présentée dans l'inventaire du FBLP et lors du colloque d'octobre dernier, est une des plus belles illustrations de cette démultiplication. Ce projet né à Bruxelles chez SOS Jeunes asbl, association d'aide aux jeunes en difficultés dans leur milieu de vie (AMO) ne cesse de séduire. Il s'agit de proposer à des jeunes de milieux sociaux hétérogènes – tout en donnant la priorité à ceux qui connaissent plus de difficultés sociales – de prendre part à un projet citoyen. Pendant plusieurs mois, ces jeunes de 16 à 25 ans contribuent à renforcer la solidarité moyennant un faible défraiement. Services à la collectivité, rencontres et formations favorisent le développement personnel de ces jeunes et leur intégration dans la société. Il y avait « Solidarité » à Bruxelles et Liège. Il y a depuis 2010 le « réseau Solidarité » qui s'est ouvert à d'autres membres qui proposent une année citoyenne : La Chaloupe à Ottignies, AJMO à Charleroi, Color'ados à Braine-l'Alleud, Service AMO à Jodoigne, etc. Allant plus loin, Solidarité s'est mise à fédérer d'autres organisations qui proposent des activités bénévoles aux jeunes dans une stratégie pour susciter la création en Belgique, à l'instar de ce qui se passe dans nombre d'autres pays européens, d'une formule de service citoyen à l'échelle de tout le pays⁹.

Seconde leçon intéressante : l'attention pour les méthodes. Le travail du social, le changement dans les organisations, le rapport avec les institutions, ce ne sont pas des réalités qui s'attaquent en improvisant. Surtout si l'innovation sociale porte sur de nouveaux besoins (qu'il va falloir objectiver), des collaborations entre secteurs, métiers ou disci-

9/ Voir le cahier Labiso n°107, « Solidarité. Bien plus que du volontariat », 2010, http://www.labiso.be/Assets/labiso/ouvrages/87/upload9-1_objectId100_formatId100_ouvrageId87.pdf; et « Demain le service citoyen », un dossier complet dans *La Revue nouvelle* de janvier 2012, http://www.revenouvelle.be/spip.php?page=art_list&id_rubrique=156

10/ Comme l'Agence Alter l'a fait dans sa collection *Labiso*, le Laboratoire des innovations sociales, <http://www.labiso.be/>, désormais transformée en *Focales*, <http://www.alterechos.be/dossiers-alter-echos/focales>

11/ C'est l'une des raisons d'être de la nouvelle collection de publications électroniques *Les Carnets de NGO*, <http://echoscommunication.org/actualites/carnets/>

plines (qu'il va falloir concilier et coordonner), etc. Les expériences sont à documenter¹⁰, les savoir-faire à capitaliser, les outils à choisir soigneusement¹¹, les processus à formaliser et évaluer. Quand Rosanne Haggerty, pionnière du *Housing First* aux États-Unis, affirme qu'en matière d'innovation sociale, tout est question de *process*¹², il faut surtout comprendre que le rapport au savoir n'est pas à prendre à la légère. Qu'il est important de savoir, lorsque l'on veut innover, qui l'on est, ce que l'on fait, et où l'on va. On gagnera par exemple à s'appuyer sur une vision analytique du changement social qui explicite les rapports entre l'acteur innovant et les impacts qu'il entend provoquer sur toutes ses parties prenantes.

Enfin, sous forme de parenthèse avant d'oublier le modèle « anglo-saxon » de l'innovation sociale, il vaut la peine de noter que ce modèle et le nôtre partagent une partie de leurs sources, ce qui contribue à la difficulté qu'il y a parfois à les distinguer. Leur vision du monde met au centre la notion de liberté, mais elles la comprennent pour le moins différemment, comme l'a rappelé au cours du colloque du FBLP Frank Moulaert, chercheur à la KUL, pour qui « deux logiques différentes, deux trajectoires collectives de libéra(lisa)tion se sont 'croisées' », l'une polarisée sur la liberté d'entreprise, passant par la dérégulation des institutions socio-politiques qui l'entravent, l'autre polarisée sur des libertés ouvertes par la solidarité, passant par la transformation des institutions socio-politiques. La première qui pense à la limite pouvoir se passer de la démocratie, la seconde qui lie son sort au projet démocratique, quitte à le radicaliser en l'appliquant à toutes les sphères de la vie collective, y compris l'entreprise. Bref, le droit de propriété et les intérêts bien compris, éventuellement corrigés d'un peu d'égalité des chances et de développement durable, contre la participation de tous à la construction de la société, la démocratisation du pouvoir à toutes ses échelles, de même que les solidarités, la participation et l'action collective.

12/ Rosanne Haggerty, « How to solve a social problem », conférence TEDx Amherst College, <http://www.youtube.com/watch?v=DVylRwmYmJE> Séquence projetée lors du colloque du FBLP.

5. JUSQU'AU BOUT DE LA LOGIQUE

La manière dont nous avons décliné l'innovation sociale jusqu'ici peut inviter les acteurs sociaux à deux points d'attention supplémentaires.

Le premier est très simple : il s'agit pour les organisations d'accepter la remise en question. Les innovations sociales sont un antidote à la sclérose. Celles à l'intérieur des organisations qui ont pignon sur rue, ou celles à leur périphérie, font souvent partie des voies d'avenir qui

Si l'engagement par l'action est local, il ne restera durablement cohérent qu'en organisant ses combats à tous les niveaux de pouvoir.

s'offrent à ces organisations dans leurs choix stratégiques qui engagent le long terme. Leur responsabilité par rapport à l'innovation sociale est de prendre distance avec leurs propres réflexes d'auto-conservation, et d'engager le dialogue.

Notre second point d'attention est très évident, mais pas toujours facile à suivre jusqu'au bout : il s'agit de défendre l'innovation sociale en collant à ses implications politiques. Autrement dit, si l'engagement par l'action est local, il ne restera durablement cohérent (et ne pourra s'institutionnaliser sérieusement) qu'en organisant ses combats à tous les niveaux de pouvoir. Quitte à le faire en s'adossant à d'autres organisations et réseaux. Et surtout en allant jusqu'au niveau européen des problématiques, d'abord parce que c'est le seul qui amènera des solutions à l'empilement de crises dont on a parlé, mais aussi parce qu'il est déjà sensibilisé à cette nouvelle sémantique de l'innovation sociale (quand bien même ce sera le plus souvent via le modèle dit « anglo-saxon »).

6. IMPLICATIONS POUR LES DÉCIDEURS : POUR DES CADRES OUVERTS

D'abord un constat : les Institutions publiques sont des terrains d'innovation sociale. Même si les principes de la liberté subventionnée ont fait en sorte que l'innovation sociale est essentiellement l'apanage du monde associatif, ce dernier n'en a aucunement le monopole. Nos administrations, parastataux, etc., sont composés d'êtres humains capables d'initiative individuelle et d'action collective. Qui plus est, y a (encore) cours une réelle culture de la défense de l'intérêt général.

Tout comme les acteurs sociaux gagneront à prendre conscience de la dimension d'innovation sociale de leur action, les pouvoirs publics en-

L'innovation sociale, ce sont des processus longs, complexes et incertains, pas des petits projets bling-bling.

gagés dans la lutte contre la pauvreté gagneront à la susciter, et surtout à la susciter dans un minimum de cadres formels, pas juste à coups de petits subsides au projet. L'innovation sociale, ce sont des processus longs, complexes et incertains, pas des petits projets bling-bling. Le type de cadres

le plus opportun est donc, dans tous les grands décrets qui organisent les secteurs du social, d'ajouter un « tiroir » pour l'innovation. Certains le font déjà, en particulier l'insertion socio-professionnelle (Cocof) et l'aide à la jeunesse (FWB). Il serait intéressant de faire le bilan et de généraliser ce type d'approche.

Avancer dans ce sens a deux implications.

La première est très contre-tendancielle et donc politiquement exigeante. Il s'agit de valoriser et d'évaluer l'innovation sociale (et en général

l'action des acteurs de la liberté subventionnée) pour ses résultats, évidemment, mais aussi pour les processus, les manières d'agir. Et donc, en priorité, de ne pas les évaluer uniquement à travers des mécanismes de monitoring ou de contrôle et d'innover via des mécanismes de financement adaptés (soutien de phases préparatoires, financement de sortie de projet, etc.). Les politiques européennes et les politiques de soutien des ONG de développement de certains pays voisins sont riches de bonnes pratiques à cet égard.

La seconde implication est un corollaire de la première : l'innovation sociale étant porteuse de débats et de contradictions, la responsabilité de celui qui la soutient est de faire place à cette dimension délibérative. Y compris de le faire publiquement, et donc d'écouter et d'impliquer les acteurs de l'innovation sociale dans des espaces de débat et de participation qui soient le moins possible des opérations de marketing politique. Sans oublier qu'au bout du compte, il pourra être nécessaire de trancher, de prendre des décisions difficiles, celles mêmes qui auront donné sens à la délibération.

Dernier point d'attention (on aurait pu en retenir de nombreux autres!) : valoriser l'innovation sociale en surenchérissant sur sa valeur innovante, ce n'est rien d'autre que la tuer. Autrement dit, mettre en concurrence les innovations sociales les unes avec les autres, faire jouer les gens à qui sera le plus innovant, leur demander tous les six mois d'être de nouveau innovants, cela les pousse à instrumentaliser et à détourner la sémantique de l'innovation sociale. Or c'est ce qui se fait de plus en plus souvent, en s'inspirant des pratiques d'appel à projets des grandes organisations caritatives qui allouent des moyens aux plus innovants des innovateurs, cela ouvre grand la porte aux effets de vitrine. En clair, de la poudre aux yeux : on distribue des primes à ceux qui maîtrisent les codes du fundraising, pas aux innovations sociales.

Défricher ces quelques voies nous semble prioritaire. C'est sans doute encore plus compliqué dans un contexte de pression sur les ressour-

ces budgétaires. Mais c'est cette circonstance même qui rend porteur d'avenir le soutien de l'innovation sociale.

Aujourd'hui, dans les démocraties d'Europe occidentale, à moins d'être pour plus de financiarisation de l'économie, plus de concentration des richesses, plus de privatisation des biens communs et plus de destruction des fonctions collectives, il faut prendre parti pour l'innovation sociale. En actes ●

Avec l'appui des épargnants de la Banque Triodos

Fonds Triodos



Editeur responsable: Nicolas De Kuyssche Rue Fernand
Bernier 40, 1060 Saint-Gilles - 02/600.55.66. Avec le sou-
tien de la Commission Communautaire française de la
Région de Bruxelles-Capitale - Graphisme: Gaëlle Grisard

Numéro 06, Décembre 2014.

PRÉSENTATION

L'innovation sociale est une ombre sur le mur de la caverne de Platon : plus on tente d'en parler avec un certain degré de généralité, par exemple pour la définir, plus on l'abstrait de son contexte. Or, c'est justement ce contexte qui la définit. Car l'essentiel en matière d'innovation sociale, c'est la notion d'« avant/après », pose Thomas Lemaigre dans cette contribution qui renvoie à notre *Inventaire de l'innovation sociale* (à télécharger sur www.fblp.be). Les modèles réellement innovants constituent en effet une rupture, et remettent donc en question les positions établies. L'innovation sociale représente pour les conservatismes une épreuve au sens fort du terme. Et même dans l'esprit des plus progressistes d'entre nous, elle pose au moins trois questions. En matière de lutte contre la pauvreté, l'innovation sociale et l'action publique sont-elles antinomiques ? L'innovation sociale est-elle le cheval de Troie d'une déclinaison néo-libérale des politiques sociales ? Bref, l'innovation sociale est-elle vraiment une thématique pertinente aujourd'hui à Bruxelles compte tenu des défis sociaux à relever ?

THOMAS LEMAIGRE

Thomas Lemaigre est chercheur indépendant sur les matières sociales et co-directeur de *La Revue nouvelle*. En tant que cofondateur puis directeur de l'Agence Alter, il a été à la fois acteur et observateur de l'innovation sociale.